

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

(Nombre de citoyens 59)

Président : M. Grégoire Clavien
Vice-Présidente : Mme Monique Vuignier
Conseillers : MM. Paul Berclaz, Emmanuel Amoos et Claude Clavien
Tenue du PV : M. Grégoire Jilg

M. le Président Grégoire Clavien souhaite au nom du Conseil communal une très cordiale bienvenue pour cette Assemblée primaire traitant du budget 2019 et remercie les personnes présentes qui se sont déplacées à cette occasion.

D'un point de vue formel, il constate que l'Assemblée primaire a été valablement convoquée il y a plus de 20 jours au pilier public et demande à MM. Christian Voide et Claude-Alain Tscherrig de bien vouloir fonctionner comme scrutateurs.

Les aspects formels étant réglés, M. le Président s'exprime comme suit :

« Nous souhaitons, Mesdames et Messieurs, honorer un citoyen qui s'est particulièrement distingué dans un domaine. Exceptionnellement, il ne s'agira ce soir ni d'un mérite culturel, ni d'un mérite sportif.

Mais c'est plutôt l'engagement d'un homme aux multiples casquettes que nous souhaitons saluer. Le 10 novembre dernier, lors du cours d'automne du CSP Signèse, un passage de témoin s'est fait tout en douceur, mais bien entendu avec beaucoup d'émotions. Après 35 ans de service, dont 16 ans comme Commandant, notre collègue du Conseil, Paul Berclaz, a décidé de prendre une retraite bien méritée.

Cher Paul, au nom du Conseil communal et de toute la population de Venthône, je tiens à te remercier pour toutes ces années où tu as œuvré avec professionnalisme et rigueur pour maintenir un corps de 48 sapeurs-pompiers et garantir ainsi la sécurité sur notre territoire.

Dès le 1^{er} janvier 2019, toi et ton remplaçant au commandement, Francis Marty, vous serez remplacés dans vos fonctions par Jean-Louis Musio et Olivier Amoos, respectivement Commandant et remplaçant du Commandant.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous te remettons ce petit cadeau, en remerciement de ton engagement et de ta disponibilité pour notre village. »

Paul Berclaz prend la parole et adresse avec émotion ses remerciements à la population, aux autorités communales, bourgeoisiales et forestières qui l'ont soutenu durant toutes ces années de service.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 28 mai 2018

M. le Président rappelle que le procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou, sur demande, auprès du secrétariat communal.

La lecture du PV n'étant pas demandée, l'Assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité.

2. Planification financière 2019-2020

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune de Noble-Contrée au 1^{er} janvier 2021, la planification pluriannuelle s'étendra exceptionnellement sur deux années (2019 et 2020), en lieu et place des quatre années présentées habituellement. Toutefois, un plan financier allant jusqu'en 2022 a malgré tout été établi à l'interne, afin d'identifier les investissements futurs qui seront à cheval entre la législature actuelle et la prochaine législature, et de garantir ainsi leur suivi et leur réalisation. Il s'agit de budgets d'intention reflétant les priorités accordées par le Conseil au développement et aux investissements futurs de notre village. En 2019 s'achèvera une phase d'investissements importants, essentiellement concentrés

sur le projet de l'EMS et du parking, dont les travaux se sont terminés cet automne. La planification contribue au maintien d'une situation financière saine, avec des marges d'autofinancement projetées qui restent prudentes et une dette par habitant se situant en-dessous de Fr. 1'500.-. Cela correspond à un endettement faible selon les indicateurs de l'Etat. Il s'avère par ailleurs être inférieur à celui qui avait été présenté dans la planification financière 2018-2021.

3. Lecture et approbation du budget 2019

M. le Président commente les éléments marquants du compte de fonctionnement, des investissements et de l'évolution de la dette communale qui demeure raisonnable.

Le budget communal 2019 laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 1'158'400.- pour des charges de Fr. 5'597'200.- et des revenus de Fr. 5'602'800.-. Compte tenu des investissements nets à hauteur de Fr. 1'722'200.-, le budget se solde par une insuffisance de financement de Fr. 563'800.-. L'évaluation des recettes s'est faite de manière prudente alors que le taux minimal d'amortissement de 10 % a été appliqué en conformité avec les directives cantonales.

M. Louis-Fred Tonossi demande si le Conseil s'est penché sur le projet de construction d'une patinoire à Sierre, sujet que le Président de Veyras a évoqué dans la presse en annonçant une participation de sa commune.

Grégoire Clavien indique que le Conseil communal n'a pas traité ce dossier. Pour l'instant, la discussion n'a eu lieu qu'au niveau de la Conférence des présidents du district.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le budget 2019 à l'unanimité.

4. Règlement de stationnement

Parallèlement au projet de réaménagement du centre historique du village et face aux nouveaux enjeux liés à la mise en exploitation de la « Résidence du Pré du Chêne », le Conseil a confié en fin d'année 2017 un mandat au bureau d'ingénieur en mobilité Transitec, afin de mener une analyse de la mobilité et du stationnement dans notre village. La synthèse de ce travail a été présentée lors de la dernière Assemblée primaire par M. Christian Haenggi, établissant ainsi les principes de la future politique de stationnement sur notre territoire.

M. Paul Berclaz présente et détaille le nouveau règlement communal de stationnement. Ce dernier a été rédigé pour intégrer le nouveau parking du Pré du Chêne, la venue de 80 collaborateurs de la Résidence et éviter la présence de voitures ventouses sur les places de stationnement du village.

M. Christian Voide est surpris que les limitations de parage sur les places de stationnement en surface soient en vigueur 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

M. Grégoire Clavien répond que c'est pour gérer l'ouverture de la résidence du Pré du Chêne dont l'exploitation est assurée nuit et jour que les durées de stationnement ont été ramenées à 2 heures. Il s'agit surtout d'éviter le parage sauvage du personnel du home dans le village. De plus, comme le parc automobile valaisan s'est considérablement développé ces dernières années, même les localités de moindre importance doivent faire face à cette problématique. Par ailleurs, le Conseil entend clairement mener une politique incitative plutôt que répressive.

Mme Catherine Perren demande si le macaron vert (secteur 2) est une nouveauté et si le parage est autorisé pour une durée illimitée.

M. Grégoire Clavien informe que cette mesure existe depuis plusieurs années. Elle est reprise telle quelle dans le règlement. Il confirme que l'achat d'un macaron vert autorise le parage illimité sur les places de stationnement en surface.

M. Philippe de Preux fait remarquer qu'en cas de réservation à la Maison des Rencontres, les locataires auront l'obligation de parquer à Obabao.

M. Grégoire Clavien répond qu'il existe la possibilité de tourner le disque pour les personnes qui occupent la Maison des Rencontres. La problématique se situe au niveau du personnel de la Résidence qui, sans ce règlement, parquera sans discipline dans tout le village.

M. Jean-Claude Mittaz demande si le disque électronique peut être autorisé.
Il est répondu que c'est le cas.

M. Didier Clavien demande s'il faut un macaron par véhicule.

M. Grégoire Clavien le confirme. Le parking souterrain est équipé de caméras qui vérifient que les véhicules qui y accèdent sont enregistrés.

M. Bernard Masserey se demande comment le Conseil peut proposer de limiter le temps de parcage à 30 minutes sur la place du village. Avec cette mesure, plus personne ne pourra aller à la messe ou visiter les expositions du château. Il ne faut pas chasser les véhicules. Il suggère de transformer le bâtiment du magasin en parking.

M. Grégoire Clavien précise que la limitation à 30 minutes dans ce secteur est déjà en place depuis plusieurs années. Le Conseil ne fait qu'entériner cette directive dans le règlement. Par ailleurs, le réaménagement du centre du village fera de cette zone un lieu de rencontres, à l'inverse de la présence accrue de véhicules. Indépendamment de la signalisation en place, aucun parking ne sera construit au centre du village.

M. Jacques Tschopp demande que l'application de ce règlement soit souple et intelligente.

M. Grégoire Clavien rappelle la volonté du Conseil de ne pas mettre en place un système répressif.

M. Christian Voide fait remarquer qu'adopter un règlement et l'appliquer ensuite différemment est illogique.

M. Grégoire Clavien précise que le règlement a été établi pour éviter le parcage sauvage.

M. Gérard Clivaz fait remarquer que les plus beaux villages à visiter sont ceux qui ont très peu de circulation et cite l'exemple de localités en Provence. Le village a tout à gagner d'une diminution du trafic.

Au vue des explications données et compte tenu que le projet de règlement était disponible sur le site internet ou consultable à l'administration communale, le Conseil communal propose que l'Assemblée primaire vote en bloc le règlement. Trois avis se sont opposés à cette manière de faire.

Moyennant 16 oppositions et 8 abstentions, l'Assemblée primaire accepte le règlement de stationnement avec 22 voix.

Au vue du score, M. Philippe de Preux invite le Conseil communal à mener une réflexion sur le sujet.

Mme Françoise Crettol demande comment elle doit désormais s'y prendre si des visites passent la nuit à Venthône.

M. Didier Clavien demande que la commune soit flexible et n'intervienne pas dans la minute qui suit le délai autorisé de parcage.

5. Règlement municipal pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique

M. le Président détaille le processus de fusion des sociétés de l'Energie de Sion-Région SA (ESR) et de Sierre-Energie SA (SIESA) qui a débuté en 2016. Dans un premier temps, il s'agissait d'analyser un possible rapprochement. Par la suite, en janvier 2018, les conseils d'administration informaient que, de tous

les scénarios étudiés, c'était le plus ambitieux qui serait retenu : la fusion. Après avoir obtenu le soutien unanime des conseils d'administration des deux sociétés, il appartient désormais aux 26 communes actionnaires, dont 10 pour SIESA, de se prononcer sur la fusion des deux sociétés. Chaque Assemblée primaire devra se prononcer sur le Règlement qui prévoit la fondation de la Nouvelle Société Anonyme, conformément à la Loi sur les communes.

Ce projet est le résultat d'une vision politique et d'une logique entrepreneuriale, qui vise à faire de la nouvelle entité un acteur énergétique de premier plan, à même de répondre aux défis d'un marché de l'énergie en perpétuelle évolution. En regroupant les compétences et mutualisant les ressources, la nouvelle société issue de la fusion aura toutes les cartes en main pour assurer sa croissance et sa rentabilité à long terme, et consolider sa proximité en lien avec la transition énergétique. Elle verra ainsi sa position renforcée et pérennisée, dans un environnement concurrentiel, politique et réglementaire complexe.

En cas de refus par l'Assemblée primaire et si les autres communes venaient à accepter le principe de fusion, la commune peut décider de vendre sa participation et devenir totalement indépendante. Toutefois, cela soulève le problème suivant : le réseau étant propriété de SIESA, la commune ne pourrait toutefois s'en servir qu'en la rachetant, pour autant que la société l'accepte. Et même si cette option était envisagée, l'exploitation du réseau reste soumise à l'approbation du Conseil d'Etat qui est l'autorité compétente en matière d'attribution des aires de desserte.

Au vue des explications données et compte tenu que le projet de règlement était disponible sur le site internet ou consultable à l'administration communale, le Conseil communal recommande d'accepter et propose que l'Assemblée primaire vote en bloc le règlement.

Moyennant 2 abstentions, l'Assemblée primaire accepte le règlement municipal pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique

6. Informations par dicastères

Mme Monique Vuignier – Vice-Présidente
passe en revue ses dicastères en évoquant :

- Manifestations 2019
 - St-Sébastien le 20.01.2019
 - Brunch au Château le 21.04.2019 (Pâques)
 - Géraniums le 04.05.2019
 - Course du Benou le 01.06.2019
 - Brunch au Château le 09.06.2019
 - Fête-Dieu le 20.06.2019
 - Fête nationale sur deux jours, avec la partie officielle le 31.07.2019 et un brunch le 01.08.2019
- Cimetière
 - Extension du columbarium avec le concours de l'architecte Laurence de Preux d'ici à Pâques 2019
- Conseil de gestion : mise en location des bureaux
 - Loto : 17.03.2019
 - Les locaux de la cure sont dorénavant mis en location.
- Journée de ski des écoles se dérouleront du 24.01.2019 au 29.01.2019.

M. Emmanuel Amoos – Conseiller communal
oriente l'Assemblée sur :

- le succès de la sortie d'été à Planige en juin et la brisolée des aînés des trois communes

- le spectacle « Panique au cirque » présenté par les enfants des écoles le mardi 18.12.2018 pour les Aînés et le jeudi suivant pour toute la population
- les effectifs de l'année scolaire 2018-2019, soit 98 élèves répartis en 5 classes
- les investissements dans l'informatique scolaire et le remplacement d'une partie du mobilier
- les expositions 2019 au château
- la rédaction du livre sur Venthône qui sera publié en 2019
- les activités de la commission Jeunesse (Passeport Vacances et Bourask Festival)
- l'excellent taux d'occupation de la crèche depuis l'ouverture aux enfants non domiciliés
- les travaux planifiés en 2019 pour un montant estimatif de Fr. 61'000.- afin de régler la problématique thermique du bâtiment.

M. Paul Berclaz – Conseiller communal

aborde les thèmes suivants :

- l'achèvement des travaux sur la route cantonale à la sortie du village avec extension du réseau d'eau potable et d'évacuation des eaux de surface
- la déviation des eaux du bisse de Praveria et le secteur de Darnona dans la Bonne Eau afin de sécuriser le secteur de l'hôpital, en collaboration avec la commune de Crans-Montana
- la fourniture de deux défibrillateurs par l'association Cœur Wallis à la commune, ces appareils seront installés à l'arrêt du funiculaire et dans le véhicule d'intervention des sapeurs-pompiers.

M. Claude Clavien – Conseiller communal

apporte des précisions sur les points suivants :

- l'achèvement de la transformation de l'ancienne poste et le déménagement de l'administration communale
- un résumé chiffré des dossiers de construction.

7. Divers

M. le Président remercie Fabienne Klingele, juge, et Allan Daetwyler, vice-juge, le secrétaire communal, Grégoire Jilg et son staff administratif, Nathalie Genoud, Victoria Dubulluit et l'apprentie Laura Chenet. Il associe également aux remerciements Charles-André Genoud et l'apprenti agent d'exploitation Stéphane Antille, Bernard Bagnoud et Fabrice Genoud ainsi que Maurice Masserey.

Mme Thérèse Mittaz souhaiterait connaître l'affectation des locaux de la Cure.

Sur demande de G. Clavien, M. Jacques Tschopp informe que les deux appartements sont loués à l'association « Pères en détresse », que les anciens bureaux de l'administration communale ont été rénovés et sont aménagés comme local commercial et que le sous-sol sert comme salle paroissiale.

Mme Cathy Perren fait remarquer que la taxe de base de la voirie augmente avec le nombre de personnes occupant un logement, alors que chacun doit déjà s'acquitter des taxes au sac. Ces tarifs ne favorisent pas les familles.

G. Clavien précise que ce coefficient figure dans le règlement communal qui a été adopté par l'Assemblée primaire et homologué par le Conseil d'Etat. Jusqu'en 2017, une taxe de base unique de Fr. 200.- était perçue pour chaque ménage, indépendamment du nombre de personnes qui le composait. L'introduction de la taxe au sac dans les communes du Valais romand a nécessité de réadapter le règlement communal sur la gestion des déchets. La commune, en conformité avec les législations fédérale et cantonale, est désormais tenue d'adapter les recettes pour qu'elles couvrent les charges du service.

P. Berclaz précise que les communes de Miège et Veyras avaient déjà adapté leurs tarifs pour assurer la couverture des charges par les recettes. Venthône s'y conforme enfin.

M. Jean-Claude Mittaz fait remarquer que, depuis l'introduction de la taxe au sac, il doit plus fréquemment intervenir pour déboucher les toilettes.

G. Clavien confirme cette problématique. La station d'épuration de Noës a effectivement constaté une hausse de déchets dans les eaux usées. Cela est regrettable. Les gens utilisent dorénavant, à tort, les toilettes comme vide-ordures.

Le Conseil communal étudie un nouvel horaire de la déchetterie pour le printemps 2019. Aucun emplacement écopoint ne sera toutefois rajouté. L'introduction du règlement sur la gestion des déchets implique à chacune et chacun de revoir et changer ses habitudes. Par exemple, les déchets électroniques sont à ramener au magasin. La TAR perçue sur chaque appareil finance le recyclage auquel sont associés les commerces, mais pas les communes.

M. Didier Clavien suggère que les communes interviennent pour obliger les magasins à reprendre le PET et autres déchets.

G. Clavien fait remarquer que l'UTO et la SATOM n'appliquent pas la même politique de gestion des déchets. La députation s'est emparée du sujet pour intervenir dans ce sens.

Le mot d'ordre pour toutes et tous est de ramener les déchets auprès des vendeurs.

M. Christian Koegel signale le manque de molok à verres.

P. Berclaz en prend acte. Il fait aussi remarquer que des habitants du secteur des Bondes amènent toujours leurs déchets à la Laiterie alors que les mêmes infrastructures sont disponibles chez eux.

Arrivés au terme des divers, M. le Président remercie les participants de leur attention et de leur soutien, les invite à partager le verre de l'amitié et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, et que santé, bonheur soient au rendez-vous en 2019.

L'Assemblée est levée à 21h52.

Le Président :



Grégoire Clavien

Le Secrétaire :



Grégoire Jilg